



Informations tarifaires

Tarifs hôtellerie



Chambre individuelle

Les suppléments pour chambre individuelle sont :

	Standard	Standard	Confort	Grand confort
	113	120.122.128	5.9.14.18.27.29.33.35.	1.2.3.4.6.7.8.10.12.24.
	39 €	130.132.134.220	37.105.107.109.	25.26.101.102.103.
		57 €	111.124.131.133.135.	104.106.108.110.112.
			205.207.209.211.222.	206.208.210.212.214.
			224	216.218
			66 €	74 €
Chambre individuelle sans douche Petite surface	Chambre individuelle sans douche	Chambre individuelle sans douche	Grande chambre individuelle avec douche	



Télévision

Tarif : 5 €/j



Téléphone

Vous avez la possibilité de recevoir des appels sans procéder à l'ouverture de ligne. Pour passer des appels vers l'extérieur vous devrez procéder à cette ouverture auprès de l'accueil. *Coût ouverture de ligne : 5 €*



Cadenas

Vous pouvez emprunter un cadenas auprès de l'accueil afin de sécuriser votre placard.

En cas de non-restitution, la clé sera facturée 15 € et le cadenas sera facturé 25 €.



Accès Internet

Vous pouvez avoir accès à l'Internet sans fil selon un mode pré-payé au tarif de 2 € / j.

Le code d'accès est à demander auprès de l'accueil.

NB : la différence entre la durée de forfait et la durée de possibilité de jouissance (hors panne éventuelle) n'est pas remboursée.



Lingerie

Lavage & séchage	Repassage
Tarif unique 17 € par machine jusqu'à 4kg	Tarif unique 5 € par pièce (chemise, pantalon, jupe...)

Contactez la lingère au 4063 ou s'adresser aux aides-soignant(e)s.

Le lavage et repassage du linge sont des prestations payantes réservées uniquement aux patients n'ayant pas la possibilité d'une prise en charge à l'extérieur.



Courrier

Vous pouvez acheter des timbres à l'unité à prix coutant auprès de l'accueil où vous pouvez également déposer vos missives affranchies (levée en milieu de matinée du lundi au vendredi). Le courrier peut également être déposé dans la boîte aux lettres près de l'accueil.



Magazines & journaux

Des magazines et journaux sont à votre disposition au salon panoramique.

Tarifs restauration



Suppléments boissons

Eau minérale 1,5L

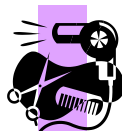
1,00 €

Eau gazeuse St Yorre 1,5L

1,20 €

Prestataires externes

Coiffeur



Mme DECHENE est à votre service pour intervenir à la clinique. Vous pouvez prendre rendez vous en composant directement depuis votre téléphone le **1035**. Laissez un message en précisant votre numéro de chambre sur le répondeur. La coiffeuse est généralement présente les mardis et vendredis après-midi.

Pédicure



Un professionnel est à votre disposition pour tout soin de pédicurie (coupe d'ongles, ongle incarné, cors...). Pour prendre rendez-vous, composer le **1019** pour **M. DE CRECY**.

Nous vous informons que seuls les soins de pédicurie sur prescription médicale sont remboursés par la sécurité sociale et donnent le droit au patient de choisir son praticien pour intervenir dans l'établissement (art. L.1110-8 du Code de la Santé Publique).

Frais d'hospitalisation

(non pris en charge par l'assurance maladie)



- Forfait journalier : 20 €/j du premier au dernier jour inclus.
- Participation forfaitaire : 24€ si la durée du séjour est inférieure à 30 jours et si la prise en charge n'est qu'à 80%.
- Ticket modérateur (20% des frais d'hospitalisation non pris en charge par la sécurité sociale)

Les forfaits hospitaliers, l'hébergement en chambre individuelle et la télévision peuvent être totalement ou partiellement pris en charge dépendamment de votre mutuelle. Les autres prestations sont de votre ressort.

Garantie de paiement

Pour la chambre

Un dépôt de 500 € (non encaissé et contre reçu) est demandé en garantie de paiement si le reste à charge (ce que le patient devra déboursier en plus du paiement de la part mutuelle) est supérieur ou égal à 30 € par jour.

A noter :

- *Le reste à charge est payable toutes les 2 semaines (transfert en chambre double à défaut de paiement intégral).*
- *Si, en cours de séjour, l'assurance complémentaire ne couvre plus la chambre seule, paiement d'avance toutes les 2 semaines.*

Pour les autres prestations hôtelières

En garantie de paiement :

- des prestations choisies (TV, téléphone),
- et/ou de paiement des factures pour non-restitution des équipements confiés (télécommande TV),

il est demandé un dépôt de 50€ (par chèque; non encaissé), ou à défaut, une pièce d'identité conservée en caution.

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

Arrête du 30 mai 2018 NOR: ECOC1809998A Art. 9
en application de l'Art. L1111-3 du Code de la Santé Publique